

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

TÉL . 04.78.96.00.10

## DECISION DU MAIRE

**OBJET : Signature de bons de commande pour la réalisation de sondages structure et géotechniques de l'ancienne salle des fêtes de Chaponnay**

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation de sondages structure et géotechniques de l'ancienne salle des fêtes de Chaponnay, située Rue de la Poste, en vue de sa transformation en médiathèque et locaux associatifs,

Considérant la proposition établie par la Société COGECI (69517 VAULX-EN-VELIN CEDEX) pour un montant de 3 200,00 € HT, soit 3 840,00 € TTC, pour la réalisation des sondages structure,

Considérant la proposition établie par la Société EGSOL (69800 SAINT-PRIEST) pour un montant de 8 050,00 € HT, soit 9 660,00 € TTC, pour la réalisation des sondages géotechnique,

### DECIDE

- Article 1 : La signature de bons de commande pour la réalisation de sondages de l'ancienne salle des fêtes, située Rue de la Poste, en vue de sa transformation en médiathèque et locaux associatifs, avec :

- la Société COGECI (69517 VAULX-EN-VELIN CEDEX) pour un montant de 3 200,00 € HT, soit 3 840,00 € TTC, pour la réalisation de sondages structure.
- la Société EGSOL(69800 SAINT-PRIEST) pour un montant de 8 050,00 € HT, soit 9 660,00 € TTC, pour la réalisation de sondages géotechniques.

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le Trésorier, affichée en Mairie et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 23-01-2023,  
Le Maire,  
Raymond DURAND

Certifié exécutoire  
En préfecture, le  
Et de la publication, le 23-01-2023

